



MUNICIPALITÉ DE
**Saint-Pierre-
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

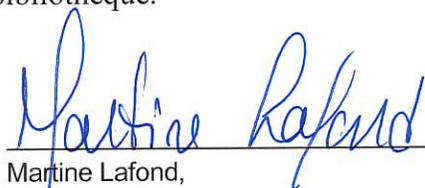
QUE : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 7 mai 2024, a donné l'avis de motion et a présenté son projet de règlement qu'il présentera à une séance subséquente le règlement :

Règlement numéro 2024-282 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats

Louis-Vincent Legault donne **AVIS DE MOTION**, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2024-282 concernant une délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et greffière-trésorière, la greffière-trésorière adjointe, l'inspecteur municipal, le coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire et la coordonnatrice à la bibliothèque.

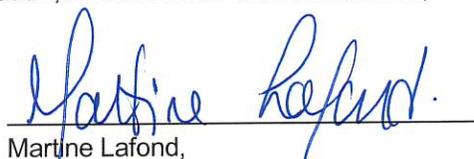
- Dépose le projet du règlement # 2024-282 concernant une délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, la greffière-trésorière, l'inspecteur municipal, le coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire et la coordonnatrice à la bibliothèque.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 10 mai 2024.


Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le dixième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et sur le site internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10 mai 2024.


Martine Lafond,
directrice générale et greffière-trésorière